



innovation  
adaptation  
handicap

Urapeda   
SUD

# PRESTATIONS D'APPUI SPÉCIFIQUES TROUBLES COGNITIFS

pour favoriser  
l'insertion & le maintien  
dans l'emploi des  
personnes en situation  
de troubles cognitifs

agefiph   
ouvrir l'emploi  
aux personnes handicapées

emploi  
Ensemble  
pour une fonction  
publique exemplaire

fiphfp  
handicap 

# ÉLIGIBILITÉ

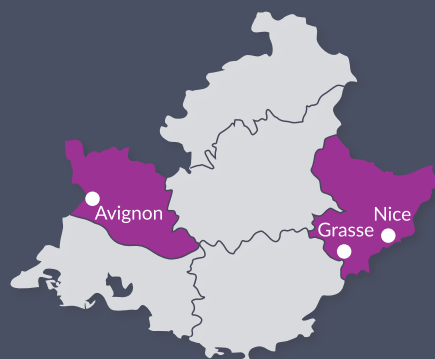
BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS ORIENTÉS MARCHÉ DU TRAVAIL PAR LA CDAPH,

*Ou en voie de le devenir (dépôt de la demande à la MDPH : réception)*

*Ou encore prêts à engager une démarche dans ce sens (attestation sur l'honneur)*

DEMANDEURS D'EMPLOI, SALARIÉS Y COMPRIS LES ALTERNANTS, AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE, TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS, STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

*Les personnes reconnues travailleurs handicapés et orientées vers un ESAT par la CDAPH ne peuvent bénéficier de ces prestations que dans le cadre du Dispositif Emploi Accompagné (après validation de l'AGEFIPH)*



## SECTEURS D'INTERVENTION

Vaucluse et Alpes-Maritimes

# PRESCRIPTEURS

Les Opérateurs de Placement Spécialisé (OPS) : **CAP EMPLOI**

Les prescripteurs de droit commun : **PÔLE EMPLOI** et **MISSIONS LOCALES**

Les **EMPLOYEURS PUBLICS** ayant signé une convention avec le FIPHFP

Les **EMPLOYEURS PRIVÉS**

Les **DÉLÉGATIONS RÉGIONALES** de l'AGEFIPH et les **DÉLÉGUÉS TERRITORIAUX** au Handicap du FIPHFP

# LES DIFFÉRENTES PRESTATIONS

Ces prestations et modules sont indépendants les uns des autres et mobilisables en fonction des besoins (pas d'ordre pré-défini) et doivent faire l'objet d'une prescription et d'une restitution.

## 1. PRÉ DIAGNOSTIC

Durée : 3 heures

- ↳ Déterminer le handicap prégnant pour orienter vers la prestation adéquate

## 2. BILAN COMPLÉMENTAIRE

Durée : 10 heures sur 2 mois

- ↳ Sur la situation de la personne

## 3. APPUI EXPERT SUR LE PROJET PROFESSIONNEL

Durée : de 50 à 60 heures sur 9 mois

- ↳ Module : *Diagnostic approfondi*
- ↳ Module : *Identification et développement des techniques de compensation*
- ↳ Module : *Appui à l'élaboration/validation du projet professionnel*

## 4. APPUI EXPERT À LA RÉALISATION DU PROJET PROFESSIONNEL

Durée : 55 heures (dont 10 h. de veille si nécessaire) sur 12 mois

- ↳ Module : *Appui à l'accompagnement vers l'emploi ou vers un parcours de formation*
- ↳ Module : *Appui à l'intégration dans l'emploi ou dans un parcours de formation*
- ↳ Module : *Veille*

## 5. APPUI EXPERT POUR PRÉVENIR ET/OU RÉSOUDRE LES SITUATIONS DE RUPTURE

Durée : 45 heures (dont 10 h. de veille si nécessaire) sur 18 mois

- ↳ Module : *Appui à l'employeur ou à l'organisme de formation*
- ↳ Module : *Accompagnement de la personne*
- ↳ Module : *Veille*



POUR LES DÉPARTEMENTS DU VAUCLUSE (84) ET DES ALPES-MARITIMES (06)

*Envoi de la fiche de prescription à l'URAPEDA : Aurélie MAUDIERE*  
accueilpresta@urapeda-sud.org | 04 86 13 21 05 | 06 19 64 61 58



POUR LE DÉPARTEMENT DU  
VAUCLUSE (84)

*Directrice Adjointe Territoriale*

**Florence NOEL**

florence.noel@urapeda-sud.org

06 11 81 19 34



POUR LE DÉPARTEMENT DES  
ALPES MARITIMES (06)

*Directrice Adjointe Territoriale*

**Nathalie GUENOT**

nathalie.guenot@urapeda-sud.org

06 82 91 32 99